

CHAMPIONNATS NATIONAUX DES JEUNES INDOOR

Samedi, le 14 janvier 2023
Luxembourg – COQUE

Programme

U16 F: 60 m - 1000 m - 60 m haies – longueur - hauteur - triple - perche - poids 3kg

U18 F: 60 m – 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 60 m haies - longueur - hauteur - triple - perche – poids 3 kg

U20 F: 60 m – 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 60 m haies - longueur - hauteur - triple - perche - poids 4 kg

U16 M: 60 m - 1000 m - 60 m haies - longueur - hauteur - triple - perche – poids 4 kg

U18 M: 60 m – 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 60 m haies - longueur - hauteur - triple - perche – poids 5 kg

U20 M: 60 m – 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 60 m haies - longueur - hauteur - triple - perche – poids 6 kg

Participation

Les championnats individuels des jeunes indoor sont ouverts aux catégories d'âge des U16, U18 et U20 masculins et féminines. Les athlètes doivent participer aux épreuves de leur catégorie d'âge.

Le nombre des épreuves individuelles auxquelles un(e) athlète peut participer est illimité.

Sur demande préalable auprès de la FLA, des athlètes étrangers non affiliés à la FLA pourront être autorisés à participer aux Championnats nationaux. L'engagement des athlètes étrangers sera confirmé selon le nombre d'inscrits. Toutefois ils ne seront pas admis aux finales.

Inscriptions

Les pré-inscriptions nominatives sont à adresser au plus tard pour le lundi 9 janvier 2023 à 24.00 heures :

-> F.L.A. : e-mail : inscription@indoor2023 fla.lu

Les noms des juges et des aides-juges sont à communiquer à l'organisateur ensemble avec les inscriptions. Il est demandé aux clubs étrangers présentant des athlètes de fournir au moins un juge ou aide-juge.

Les inscriptions tardives sont clôturées pour toutes épreuves le vendredi 13 janvier 2023 à 11 heures soit 24 heures avant le début des compétitions.

Les inscriptions nominatives des athlètes doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire de leurs clubs.

Des inscriptions tardives sur place ne seront plus acceptées.

Séries et qualifications

60 m et 60 m haies : la répartition des séries se fait d'après les meilleures performances réalisées par les athlètes entre le 1^{er} janvier de l'année précédant ces championnats et le délai d'inscription (résultats homologués).

Si le nombre des concurrents ne dépasse pas le nombre des couloirs disponibles, il n'y aura pas de séries. La finale sera alors courue à l'heure prévue pour les séries.

Si le nombre de séries est inférieur à la moitié des couloirs disponibles, les deux premiers de chaque série se qualifient pour la finale. La finale est complétée par les athlètes ayant réalisé les meilleurs temps derrière les qualifiés directs.

Il n'est pas nécessaire de confirmer sa présence en finale, après les séries.

Si pour les courses de 200 m et 400 m le nombre de concurrents dépasse le nombre de couloirs disponibles, il y aura plusieurs finales. Toutefois, seul l'athlète ayant réalisé le meilleur temps, indépendamment de la série dans laquelle il a couru, a droit au titre de champion.

Dans les courses de demi-fond les concurrents peuvent être répartis en plusieurs séries. Toutefois, seul le vainqueur de la série A groupant les meilleurs a droit au titre de champion.

Sauts horizontaux et Poids

Dans les sauts horizontaux et le lancer du poids tous les concurrents ont droit à 3 essais. Les 8 meilleurs concurrents ont droit à 3 essais supplémentaires.

Dans les concours multi catégories, les 8 meilleurs dans chaque catégorie auront 3 essais supplémentaires.

Hauteur Dames

U16 - U20 : hauteur initiale 1,25 m

Progression : 1,25m - 1,30m - 1,35m - 1,40m – 1,45m – 1,50m – 1,55m puis + 3 cm.

L'athlète restée seule dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

Hauteur Hommes

U16 - U20 : hauteur initiale 1,40 m

Progression : 1,40m - 1,45m - 1,50m - 1,55m – 1,60m – 1,65m puis + 3 cm.

L'athlète resté seul dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

Perche Dames

U16, U18 et U20 : hauteur initiale déterminée au début du concours par le chef-juge

Progression : déterminée au début du concours par le chef-juge

L'athlète restée seule dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

Perche Hommes

U16, U18 et U20 : hauteur initiale 2,20 m

Progression : 2,20 m - 2,40 m - 2,60 m – 2,80 m – 3,00 m – 3,20 m et puis + 10 cm

L'athlète resté seul dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

Contrôle des engins

Les athlètes peuvent utiliser leur propre équipement de lancement (poids en acier) si, au préalable, celui-ci a été contrôlé et marqué. Toute performance réalisée avec un engin non contrôlé ne sera pas homologuée. Les engins sont contrôlés avant le début de l'épreuve.

Chambre d'appel

Tous les athlètes inscrits aux Championnats, doivent confirmer leur participation au plus tard 60 minutes avant le début de l'épreuve respective.

Les athlètes ne doivent plus confirmer leur présence pour la finale.

Les athlètes renonçant à une participation à une finale pour laquelle ils se sont dûment qualifiés, doivent communiquer leur désistement à la chambre d'appel dans les meilleurs délais après la publication officielle des noms des athlètes pour la finale en question.

Occupation des aires de compétitions

L'accès au terrain et à la piste est interdit aux entraîneurs ainsi qu'aux délégués et aux athlètes **non** participants. Les juges peuvent rester à l'intérieur tant que leur concours/course est en cours.

Réclamations

Toute réclamation est à adresser **sur place et par écrit** au juge-arbitre de la FLA.

Imprévus

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le juge-arbitre de la réunion.

Responsabilité

La FLA décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir avant, pendant ou après la réunion en question.